

CHALLENGE MÉTROPOLITAIN DU VÉLO
DU 1^{er} AU 31 MAI 2021

Ensemble
en Selle!

31 JOURS
POUR GAGNER DE
NOMBREUX LOTS

MAI
à vélo

RÈGLEMENT

1

Le Challenge Métropolitain du Vélo se déroule du 1er au 31 mai 2021.

2

Le Challenge Métropolitain du Vélo s'inscrit en 2021 dans la démarche Mai à vélo, lancée par un collectif d'acteurs nationaux du vélo et soutenue par les Ministères de la Transition écologique et des Sports. Les kilomètres effectués dans le cadre du Challenge Métropolitain du Vélo organisé par la MEL seront versés de façon journalière au compteur du challenge Mai à vélo pour l'ensemble du territoire de la MEL.

3

Un capitaine (+ de 18 ans) peut créer son équipe à partir du 5 avril 2021, via l'application gratuite Naviki (disponible sur IOS et Android) ou sur le formulaire d'inscription disponible sur le site de la Métropole Européenne de Lille.

4

Quand l'équipe est créée, vous pouvez la rejoindre directement sur l'application Naviki ou sur le site internet : [Naviki.org](https://naviki.org).

5

Vous ne pouvez rejoindre qu'une seule équipe. 4 catégories sont disponibles : entreprises, institutions publiques, écoles, associations ou autres.

6

Il est conseillé d'utiliser votre GPS pour enregistrer vos trajets, dès que vous en avez la possibilité. Ces données, exploitées de façon anonyme, participent à l'amélioration et la pérennisation des aménagements cyclables du territoire métropolitain

7

Tous les trajets réalisés en vélo sont acceptés, à partir du moment où le vélo est utilisé comme moyen de transport. Par exemple : se rendre au travail, à l'école, faire des courses, rendre visite à un proche vulnérable, bulle d'oxygène après les visioconférences, aération avec les enfants...

CHALLENGE MÉTROPOLITAIN DU VÉLO
DU 1^{er} AU 31 MAI 2021

Ensemble en Selle!

31 JOURS
POUR GAGNER DE
NOMBREUX LOTS

MAI
à vélo

8

L'usage du vélo à vocation sportive est exclu, mais les balades sont autorisées. Les trajets d'une vitesse moyenne de 30 km/h ou d'une vitesse maximum de 35km/h ne seront pas validés dans le «classement principal», mais pourront être comptabilisés pour le «classement statistique». Les trajets d'une distance supérieure à 50 km ne seront pas comptabilisés.

9

Tous les trajets réalisés intégralement ou partiellement sur le territoire métropolitain sont enregistrés. Seules les distances parcourues au sein la MEL sont comptabilisées pour le challenge.

10

Si vous n'avez pas de smartphone ou que votre batterie est tombée en panne, vous pouvez enregistrer votre trajet, dans la limite de 6 voyages par jour, sur le site internet Naviki.org.

11

Une participation par cycliste est comptabilisée. Par exemple, si vous êtes deux à pédaler sur un tandem, vous pouvez déclarer un trajet par personne.

12

Au-delà de 5 kilomètres effectués, vous êtes considéré comme participant actif, et vous serez récompensé par l'intermédiaire de votre capitaine, auquel la MEL remettra des lots vers la mi-mai, sous réserve des conditions sanitaires et des protocoles en vigueur.

13

Il est possible de rejoindre la compétition durant toute la durée du challenge.

14

Si vous rejoignez le challenge en cours de route, vous pouvez ajouter sur le site Naviki.org les trajets réalisés en vélo, dans la limite de 6 trajets par jour à partir de la date de votre inscription au challenge.

15

Tous les types de vélos sont autorisés : V'Lille, vélo classique, vélo à assistance électrique, triporteur, vélo adapté, tandem...

CHALLENGE MÉTROPOLITAIN DU VÉLO
DU 1^{er} AU 31 MAI 2021

Ensemble en Selle!

31 JOURS
POUR GAGNER DE
NOMBREUX LOTS

MAI
à vélo

16

Des jeux concours gratuits et sans obligation d'achat, pourront être proposés pendant la durée du challenge. Ils sont exclusivement réservés aux participants actifs du Challenge Métropolitain du Vélo.

17

En participant au challenge métropolitain du vélo et en ayant parcouru au moins 5 km sur le mois, chaque challenger sera automatiquement intégré au tirage au sort pour gagner un des lots offerts par notre partenaire B'twin.

18

Les classements officiels sont : le «classement général par équipe en nombre de km», le «classement des équipes par moyenne du nombre km et du nombre d'équipiers», le «classement individuel parmi tous les challengers», le «classement individuel au sein de son équipe».

19

Les données à caractère personnel collectées par Naviki sont strictement limitées à l'organisation du challenge 2021. Le consentement des participants à la collecte de ces données est un préalable indispensable à la validation de leur inscription sur l'application Naviki. Seules les données nécessaires à la transmission d'informations sur le challenge métropolitain sont conservées pendant 3 ans à partir de la dernière participation au challenge.

20

Pour protéger leur vie privée, les trajets des participants ne seront enregistrés qu'à partir de 100 m du point de départ et de 100 m du point d'arrivée, mais la totalité du parcours effectué sera comptabilisée dans le classement.

21

La fonctionnalité messagerie permet au capitaine d'équipe et à ses coéquipiers de communiquer au sein de leur équipe. La teneur des messages n'engage strictement que les participants et le capitaine qui nous doivent pas communiquer leurs coordonnées au travers de ces messages (numéro de téléphone, courriel...). La Métropole Européenne de Lille ne pourra être tenue responsable dans le cas où des participants divulguent des informations personnelles aux membres de leur équipe.

CHALLENGE MÉTROPOLITAIN DU VÉLO
DU 1^{er} AU 31 MAI 2021

Ensemble
en Selle!

31 JOURS
POUR GAGNER DE
NOMBREUX LOTS

MAI
à vélo

22

La MEL et Naviki s'engagent à mettre en œuvre le challenge en conformité avec le Règlement Européen sur la Protection des Données 2016/679 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Liberté ». Les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données les concernant, de définir des directives relatives au sort de celles-ci après leur décès, de limitation du traitement et au retrait de leur consentement en s'adressant au Délégué à la Protection des Données que la MEL a désigné : protectdonneesperso@lillemetropole.fr

23

Afin de veiller au respect des règles du challenge, les administrateurs se réservent le droit d'exclure tout trajet qu'ils jugeraient faux, irréaliste ou douteux. De même, si une messagerie fait l'objet d'insultes, de dénigrement, de diffamation, de discrimination, de haine, de violence, de racisme, de mythes du complot, de pornographie infantile, de sexisme ou de contenu contraire à l'ordre public, la MEL se réserve le droit de demander à NAVIKI de supprimer la messagerie incriminée et d'exclure les participants ayant diffusé ces propos.